

**VILLE DE QUIMPER
CONSEIL MUNICIPAL**

Séance du 7 décembre 2023
Rapporteur :
Monsieur Jacques LE ROUX

N° 1

ACTE RENDU EXECUTOIRE

compte tenu de :

- la publicité sur le site Internet, pour une durée de deux mois, à compter du : 18/12/2023
- la transmission au contrôle de légalité le : 14/12/2023 (accusé de réception du 14/12/2023)

*Acte original consultable au service des assemblées
Hôtel de Ville et d'agglomération
44, place Saint-Corentin – CS 26004 - 29107 Quimper Cedex*

Tarifs municipaux 2024

Chaque année, la liste de la grille générale des tarifs municipaux d'accès aux services publics ou d'occupation du domaine public est mise à jour.

Le présent rapport a pour objet de présenter les propositions de grille tarifaire pour 2024.

La lettre de cadrage précisait que les tarifs devraient être revus en lien avec la hausse des prix constatée sur 2023 qui devrait se situer entre 4 et 5 %.

Certains tarifs n'ont pas été revus, tenant compte de la mise à jour importante réalisée sur les tarifs 2023 (stationnement, CMAD...).

Les tarifs liés à la restauration et au péri-scolaire, qui courent de septembre à août feront l'objet d'une proposition au premier trimestre pour une adoption lors du conseil qui votera le budget, avec application à la rentrée scolaire 2024.

Après avoir délibéré (3 abstentions ; 45 suffrages exprimés dont 9 voix contre et 36 voix pour), le conseil municipal décide d'approuver les tarifs municipaux pour l'année 2024.